

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 décembre 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RÉPARTITION DU TEMPS POUR LA TROISIÈME
LECTURE DU BILL C-259

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les représentants des divers partis à la Chambre n'ont pas réussi à s'entendre aux termes de l'article 75A du Règlement, ni aux termes de l'article 75B, en ce qui concerne la répartition du temps à l'étape de la troisième lecture du bill C-259 tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi.

Je donne donc avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai, en vertu de l'article 75C du Règlement, que le débat à l'étape de la troisième lecture du bill se termine vendredi, ce qui accorde trois jours additionnels après la journée de demain.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La dernière fois que s'est produite cette malheureuse situation, la présidence a déclaré à propos de ce rappel au Règlement qu'elle devait s'en tenir à la déclaration du ministre et que nous ne pouvions pas en discuter. C'est un précédent et il va sans dire que nous l'acceptons. A cause de mes remarques antérieures, j'ai le droit, je pense, de dire en invoquant le Règlement que tout en sachant qu'une discussion avait lieu sur la question de la répartition du temps, je n'y ai pas participé. Sans les garanties données dans l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Stanfield)—que d'autres partis n'ont malheureusement pas appuyé—notre parti a décidé que nous ne pouvions pas approuver la limite de temps qu'a mentionnée le ministre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DU CONSEIL DE L'OTAN—
LES ENTRETIENS AVEC LA COMMISSION ÉCONOMIQUE
EUROPÉENNE ET CERTAINS MINISTRES DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, au cours des trois jours que j'ai passés à Bruxelles, la semaine dernière, j'ai assisté à la réunion de décembre des ministres du Conseil de l'OTAN, poursuivi nos entretiens avec la Commission économique européenne et tenu des consultations avec le ministre des Affaires étrangères de France, M. Schumann, et le ministre des Affaires étrangères par intérim de Grèce, M. Palamas.

L'Europe occidentale est aujourd'hui le théâtre d'événements politiques dynamiques, avec l'entrée prochaine de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et sa participation déjà active aux conseils de la Communauté. Et au moment même où l'on engage les négociations finales sur l'expansion et la diversification de la Communauté, on tient des négociations entre l'Est et l'Ouest sur le statut de Berlin et l'on prend des mesures encourageantes concernant l'établissement d'un modus vivendi entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique d'Allemagne. La conjonction de ces événements modifie la structure de l'Europe en lui assurant des fondements économiques plus solides et un climat politique plus sain.

Les progrès accomplis dans les négociations touchant Berlin sont certes les plus remarquables. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, Berlin est le pivot de la confrontation Est-Ouest, tout comme les relations difficiles entre la République fédérale et la République démocratique constituent la pierre d'achoppement de toute détente.

Sans l'appui efficace de l'OTAN, le chancelier, M. Brandt, n'aurait pu prétendre à la qualité de négociateur à part entière pour conclure les traités avec l'Union soviétique et la Pologne. Il en va de même pour la République démocratique.

La réunion de l'OTAN doit être étudiée dans le cadre de cette évolution positive du centre de l'Europe. L'Alliance, tout comme l'Union soviétique et les pays du Pacte de Varsovie, est principalement intéressée par la convocation d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et par la négociation de réductions mutuelles et équilibrées des forces.

• (2.10 p.m.)

Les ministres ont réaffirmé la position qu'ils avaient adoptée à la réunion de juin, soit que les pays de l'OTAN participeront aux travaux multilatéraux préparatoires à une conférence dès que les entretiens sur Berlin mèneront à la conclusion d'une entente satisfaisante pour toutes les parties. Les ministres ont par ailleurs accepté de rester en contact avec le gouvernement finlandais, qui a offert d'être l'hôte d'entretiens à ce sujet à Helsinki. On s'est déjà entendu sur deux étapes préliminaires d'un règlement de la question de Berlin et l'Union soviétique a indiqué son intention de conclure des accords finals, sous réserve de ratification des traités de Varsovie et de Moscou. On s'attend que la ratification ait lieu au cours des prochains mois.

Mais ce qui est important, en réalité, c'est le processus déclenché par l'idée d'une conférence. Quels que soient ses résultats et à quelque moment qu'elle se tienne, la conférence est seulement un élément d'un processus de négociation de plus ample envergure. Les gains importants que j'ai constatés en Europe centrale s'appuient sur la réaliste «Ostpolitik» du chancelier M. Brandt. Mais je me demande si on les aurait obtenus si l'idée de la conférence n'avait pas été acceptée en principe et si l'OTAN n'avait pas fait de l'élément de Berlin une condition préalable essentielle d'une réunion de ce genre. Il arrive assez